



USAID
FROM THE AMERICAN PEOPLE

Procédures environnementales de l'USAID

[NOMS DES INTERVENANTS]

[DATE]

Base et conditions d'application

❖ Les procédures d'examen environnemental de l'USAID :

- *mettent en œuvre le processus général d'étude d'impact sur l'environnement (ÉIE) selon une formule spécifique*
- *sont définies par la "Regulation 216" (Règlement 216) (22 CFR 216)*
- *incluent la "Foreign Assistance Act" (Loi sur l'aide à l'étranger), ainsi que d'autres règlements et lois qui contribuent également aux exigences*

❖ Ces procédures (Règl. 216) s'appliquent :

- **à tous** *les programmes ou activités de l'USAID (y compris l'aide non reliée à des projets)*
- *aux modifications ou extensions de fond apportées aux activités courantes*

 Les procédures d'examen environnemental de l'USAID suivent un **RÈGLEMENT FÉDÉRAL** et non une simple politique d'organisme. La conformité est obligatoire.

Les exigences de mise en œuvre sont énoncées dans l'ADS (système directif automatisé) de l'USAID

Origine et calendrier des procédures

1970

1970. La loi nationale américaine sur la politique environnementale ou “U.S. National Environmental Policy Act” (*NEPA*) entre dans le droit le 1^{er} janvier

(Premières exigences de la loi nationale d'ÉIE dans tous les pays)

1975. Des ONG américaines poursuivent l'USAID pour usage négligent de pesticide

1976. L'USAID met en œuvre des procédures d'évaluation environnementale pour toutes ses activités

1970-1980

1979. Le décret 12114 exige que tous les organismes américains étudient les impacts sur l'environnement des activités à l'étranger

1980. Le 22 CFR 216 est révisé et finalisé.

Une production de réalisations.

Défis actuels :

Respecter les procédures environnementales du pays hôte sans déployer de double-effort.

Appliquer les procédures efficacement au niveau du Bureau des services (BS)

Intégrer les procédures dans la conclusion des contrat et la gestion de projets

Après 1980

Objectifs des procédures

Les procédures ont 2 principaux objectifs :

- ❖ Utiliser l'ÉIE pour mettre en œuvre une conception respectueuse de l'environnement
- ❖ Satisfaire aux obligations juridiques de l'USAID et appliquer la NEPA

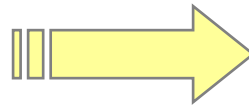


Les procédures appuient aussi la transparence et l'imputabilité de l'USAID et de ses partenaires.

Rappel : Le processus d'ÉIE

Phase I: Enquêtes initiales

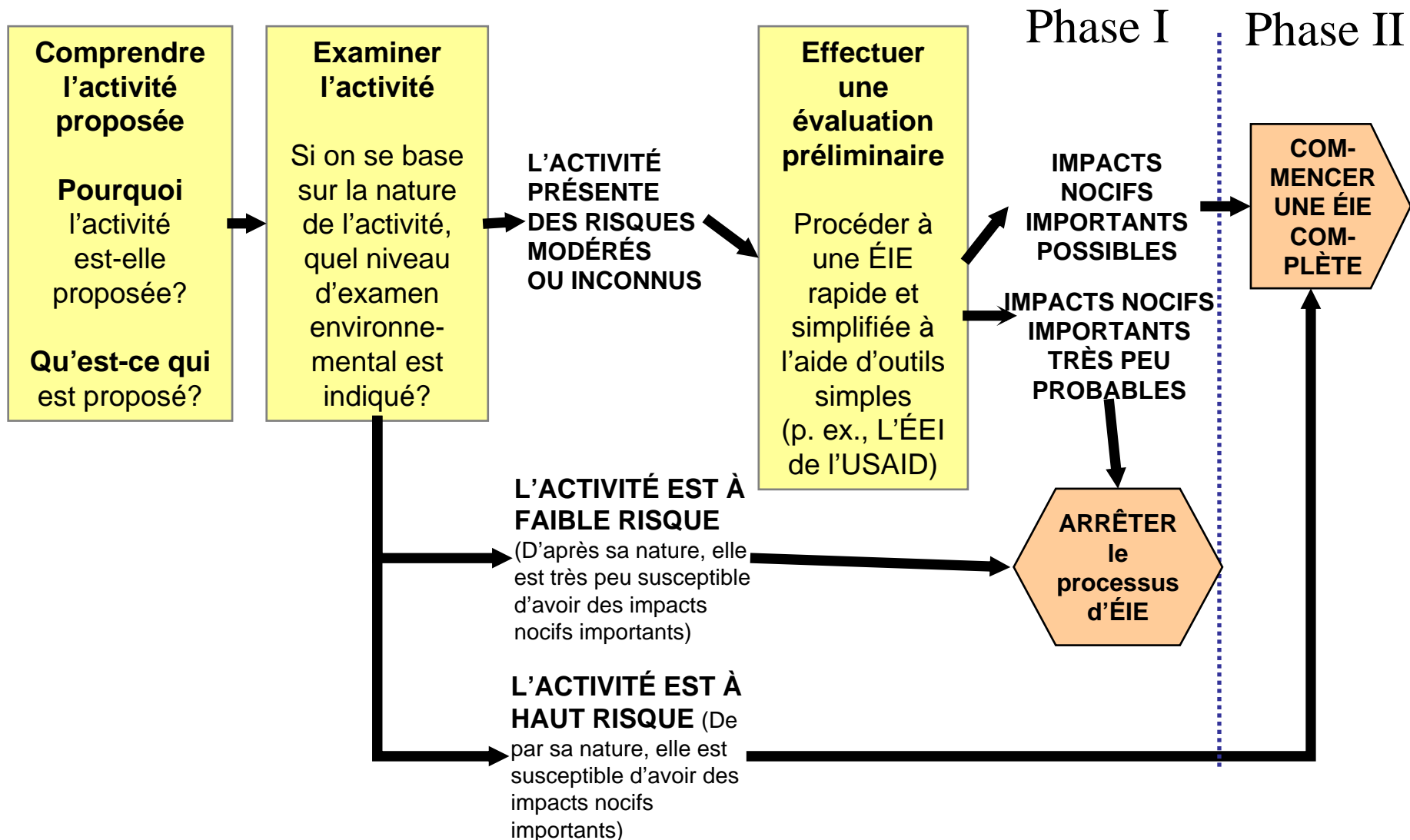
- Comprendre les activités proposées
- Examiner au préalable
- Effectuer une évaluation préliminaire (si nécessaire)



Phase II: ÉIE complète (si nécessaire)

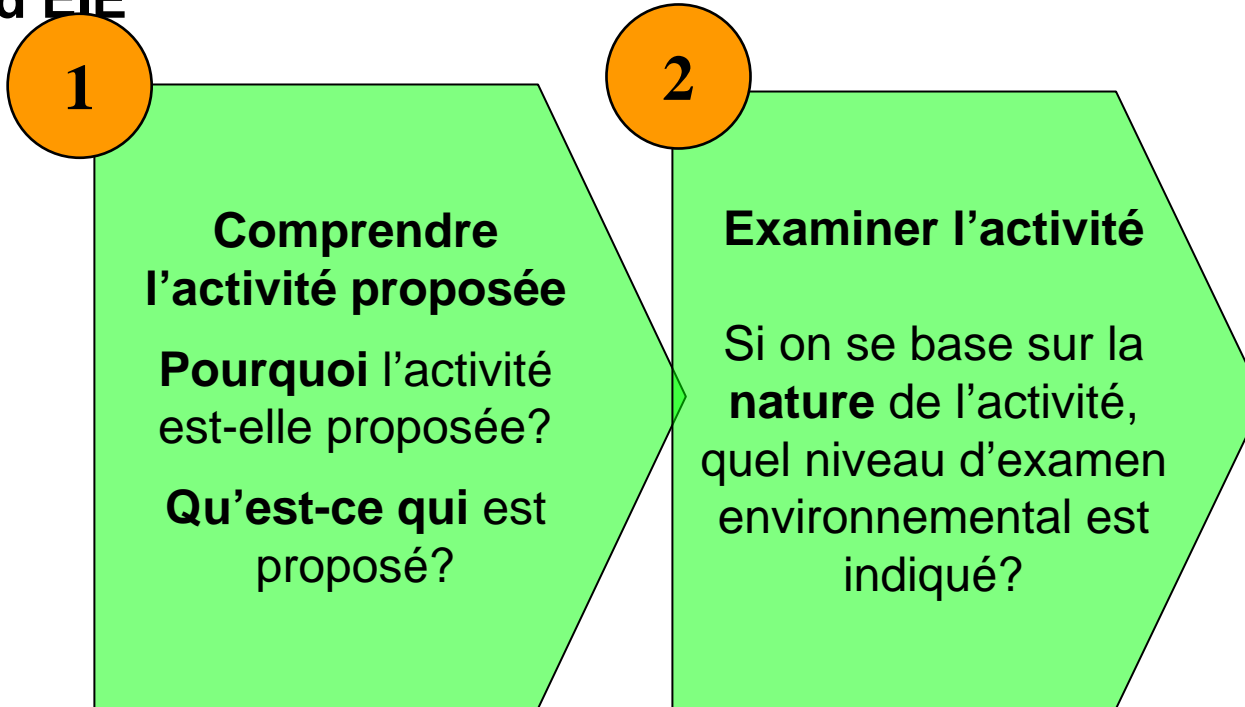
- Mesure l'ampleur
- Évaluer la situation de départ
- Déterminer et choisir les alternatives
- Déterminer et décrire les impacts potentiels de l'activité proposée et de chaque alternative
- Mettre au point la limitation et la surveillance des impacts
- Communiquer et documenter

Rappel de la phase 1 : Enquêtes initiales



Où commence le processus du Règlement 216?

- ❖ Le processus de conformité au Règlement 216 commence de la même manière que **N'IMPORTE QUEL** processus d'ÉIE



Examen aux termes du Règlement 216

début

1. Est-ce que l'activité est une **URGENCE**?

OUI

Résultats de l'examen et leur signification

« EXEMPTION »

Aucun examen environnemental n'est requis, mais on prévoit des impacts nocifs qu'il faut limiter

NON

2. Est-ce que l'activité est à **TRÈS FAIBLE RISQUE**?

OUI

« EXCLUSION CATÉGORIQUE »

Dans la plupart des cas, aucun examen environnemental supplémentaire n'est nécessaire.

NON

3. Est-ce que l'activité est à **HAUT RISQUE**?

OUI

ATTENTION :

Vous devez probablement effectuer une évaluation environnementale complète (ÉE) ou ré-examiner l'activité

(ou pas encore clair)

NON

recommandé

Autorisé par le Règl. 216, mais pas recommandé

Préparer l'examen environnemental initial (EEI)

Préparer une évaluation environnementale (ÉE complète)

Catégories d'examen préalable de l'USAID :

Exemptions

début

1. Est-ce que l'activité
est une **URGENCE**?

OUI

! POUR QUE L'ON PUISSE
RÉPONDRE « OUI » À CETTE
QUESTION, L'ACTIVITÉ DOIT
SATISFAIRE À LA DÉFINITION DE
L'« EXEMPTION » DU
RÈGLEMENT 216

Catégories d'examen préalable de l'USAID :

Exemptions

Selon le Règlement 216, il y a
EXEMPTIONS UNIQUEMENT...

- 1. En cas de catastrophe, comme aide internationale.**
- 2. Dans d'autres situations d'urgence.**
Cela nécessite l'autorisation officielle d'un administrateur (A/AIDE) ou d'un administrateur assistant (AA/AIDE)
- 3. Dans des circonstances impliquant des « sensibilités exceptionnelles de la politique étrangère ».**
Cela nécessite l'autorisation officielle d'un A/AIDE ou d'un AA/AIDE

! Les activités « d'exemption » ont souvent des impacts nocifs importants. La bonne pratique consiste à limiter ces impacts, autant que possible.

Catégories d'examen préalable de l'USAID :

Exclusions catégoriques

début

1. Est-ce que l'activité est une **URGENCE**?

NON

2. Est-ce que l'activité est à **TRÈS FAIBLE RISQUE**?

OUI

! POUR QUE L'ON PUISSE RÉPONDRE « OUI » À CETTE QUESTION, L'ACTIVITÉ DOIT SATISFAIRE À LA DÉFINITION DE L'« EXCLUSION CATÉGORIQUE » DU RÈGLEMENT 216


Catégories d'examen préalable de l'USAID :

Exclusions catégoriques

Selon le Règlement 216,
SEULE une série spécifique d'activités peuvent
recevoir des exclusions catégoriques. . .

1. Éducation, aide technique, formation
2. Transfert de documents ou de renseignements
3. Analyses, études, ateliers théoriques ou de recherche et des réunions
4. Soutien aux institutions de crédit intermédiaire *où l'USAID n'analyse pas les prêts*
5. Nutrition, santé, activités de planification familiale, *sauf lorsqu'il y a génération de déchets médicaux infectieux*

Et certaines autres situations où l'USAID n'a pas ni information ni contrôle directs

 **Aucune exclusion catégorique n'est possible, lorsqu'une activité implique des pesticides**

Nota :
Pour une liste complète,
voir 22 CFR 216.2(c)2)

Catégories d'examen préalable de l'USAID :

Une ÉE est normalement requise

début

1. Est-ce que l'activité est une **URGENCE**?

NON

2. Est-ce que l'activité est à **TRÈS FAIBLE RISQUE**?

NON

3. Est-ce que l'activité est à **HAUT RISQUE**?

OUI

! POUR QUE L'ON PUISSE RÉPONDRE « OUI » À CETTE QUESTION, L'ACTIVITÉ SERA NORMALEMENT UNE « ACTIVITÉ POUR LAQUELLE UNE É.E. EST NORMALEMENT REQUISE » SELON LE RÈGLEMENT 216

Catégories d'examen préalable de l'USAID :

Une ÉE est normalement requise

Aux termes du Règlement 216, les activités suivantes requièrent **EN GÉNÉRAL** une évaluation environnementale complète

- La construction ou l'amélioration d'une voie d'accès
- L'irrigation, la gestion de l'eau ou les projets de drainage
- Le drainage par profilage de terres agricoles
- L'aménagement de nouveaux terrains; Programmes d'aménagement de bassins fluviaux
- Mécanisation agricole à grande échelle
- Ré-établissement
- Groupes turboréacteurs et installations industrielles
- Eau potable et eaux usées, « sauf à petite échelle »

ET...

! Le Règlement 216 ne précise pas d'échelle pour ces activités.

Catégories d'examen préalable de l'USAID :

Une ÉE est normalement requise

ET...

Les articles 118 et 119 de la *Foreign Assistance Act* (Loi sur l'aide à l'étranger) exigent une ÉE pour...

1. les activités qui impliquent l'achat ou l'utilisation d'un dispositif d'enregistrement.
2. les activités qui peuvent éventuellement dégrader considérablement des parcs ou d'autres zones protégées semblables ou qui introduisent des plantes ou des animaux exotiques dans ces zones.

! Le Règlement 216 vous permet d'effectuer directement une évaluation environnementale pour ces activités.

Nous recommandons cependant de procéder d'abord à un examen environnemental initial (EEI).

Rappel : Examen aux termes du Règlement 216

début

1. Est-ce que l'activité est une **URGENCE**?

OUI

Résultats de l'examen et leur signification

« EXEMPTION »

Aucun examen environnemental n'est requis, mais on prévoit des impacts nocifs qu'il faut limiter

NON

2. Est-ce que l'activité est à **TRÈS FAIBLE RISQUE**?

OUI

« EXCLUSION CATÉGORIQUE »

Dans la plupart des cas, aucun examen environnemental supplémentaire n'est nécessaire.

NON

3. Est-ce que l'activité est à **HAUT RISQUE**?

OUI

ATTENTION :

Vous devez probablement effectuer une évaluation environnementale complète (ÉE) ou ré-examiner l'activité

(ou n'est pas encore clair)

NON

recommandé

Autorisé par le Règl. 216, mais pas recommandé

Préparer un examen environnemental initial (EEI)

Préparer une évaluation environnementale (ÉE complète)

Quels documents sont requis?

- ❖ Les documents que vous devez présenter varient selon les résultats du processus d'examen préalable :

Résultats de l'ensemble de l'examen	Documents requis en matière d'environnement
Toutes les activités sont exemptées	Aucun*
Toutes les activités sont catégoriquement exclues	Demande d'exclusion catégorique*
Toutes les activités requièrent une ÉEI	Une ÉEI couvrant toutes les activités*
Certaines activités sont catégoriquement exclues, d'autres nécessitent une ÉEI	Une ÉEI* : <ul style="list-style-type: none">▪ qui couvre les activités pour lesquelles une ÉEI est nécessaire ET▪ qui justifie les exclusions catégoriques

*plus un bulletin de conformité avec les détails de la mise à jour

Documents de conformités selon le Règlement 216

1 Examen environnemental initial

1. Buts et objectifs du projet; liste des activités
2. Renseignements de base
3. Évaluation des impacts éventuels sur l'environnement
4. Conclusion en guise de recommandations, limitation et surveillance

L'ÉEI est « l'évaluation préliminaire » de l'USAID

2 Demande d'exclusion catégorique

1. Buts et objectifs du projet : inscrire les activités
2. Justification pour une exclusion catégorique (doit citer l'article ou le règlement approprié du Règlement 216.)

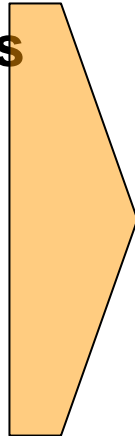
La demande d'exclusion catégorique est un simple document utilisé lorsque **TOUTES les activités sont « à faible risque »**

3

Un « bulletin avec les détails de la mise à jour » accompagne aussi bien l'ÉEI que la demande d'exclusion catégorique appelée CatEx)

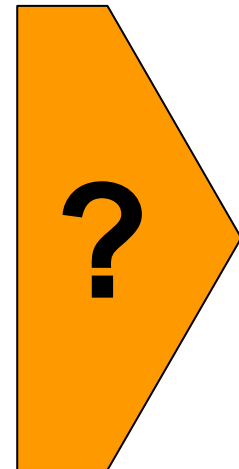
Les résultats du processus d'examen indiquent probablement une ÉEI. . .

- ❖ Pour un programme d'activités à petite échelle, les résultats du processus d'examen indiqueront très probablement que vous devrez préparer une ÉEI.



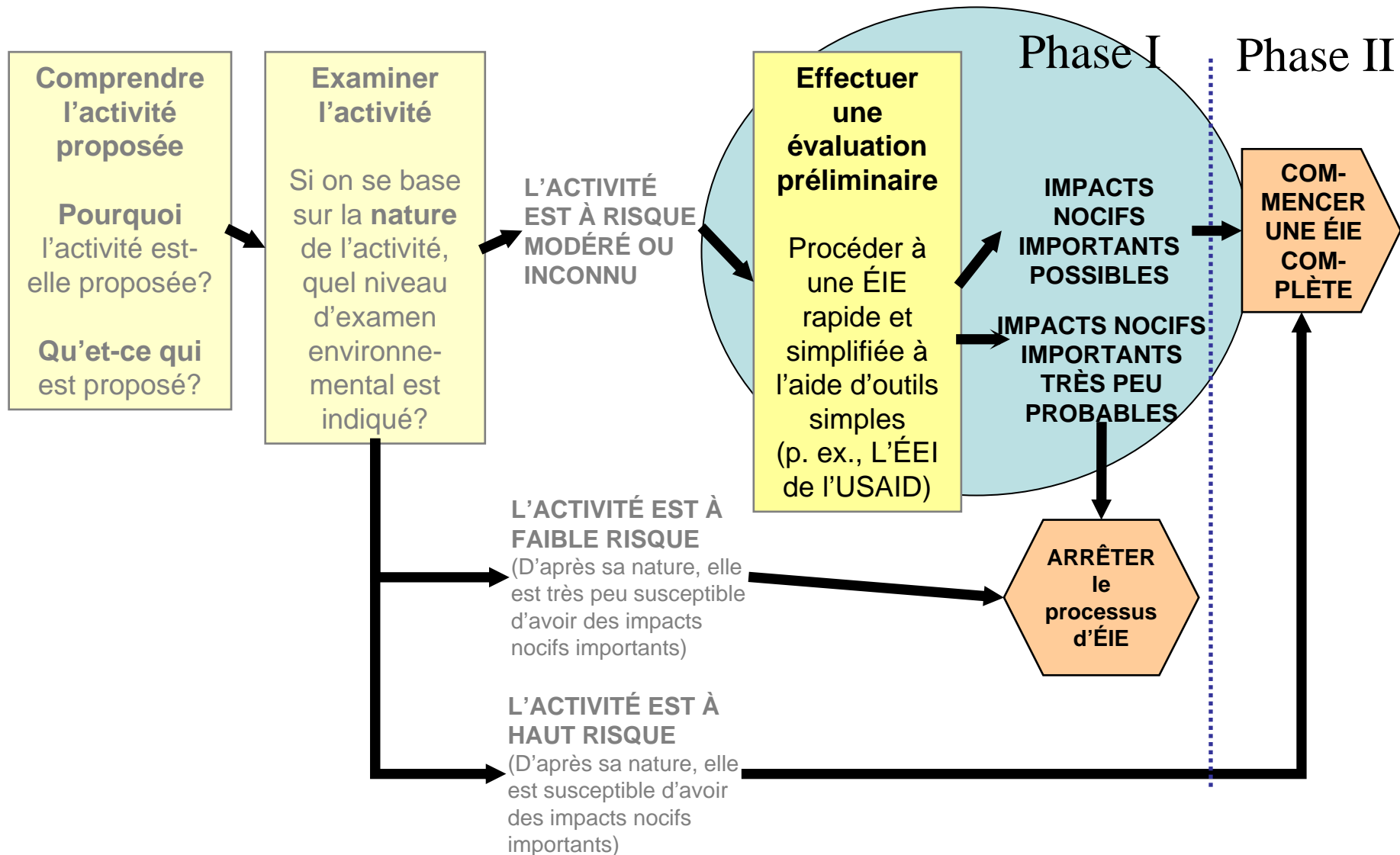
**L'ÉEI est
« l'évaluation
préliminaire » de
l'USAID**

**Quel sont les
objectifs d'une
évaluation
préliminaire?**



Rappel :

Les objectifs d'une évaluation préliminaire



Objectifs de l'ÉEI

Comme toute évaluation préliminaire, l'ÉEI vise à . . .

fournir des renseignements et des analyses qui :

- permettent au concepteur de déterminer si les impacts défavorables sont susceptibles d'être importants ou non
- permettent à l'examineur d'être d'accord ou non avec les conclusions d'analyse du concepteur
- indiquent la limitation et la surveillance des impacts défavorables

Quelles conclusions résultent d'une ÉEI?

En conclusion, des recommandations en matière d'ÉEI

- ❖ Pour **chaque** activité visée, l'ÉEI fait l'une des 4 recommandation suivantes concernant les impacts qu'elle est susceptible d'exercer :

Recommandations	Termes du Règlement 216	Implications (si l'ÉEI est approuvée)
Aucun impact défavorable important	CONCLUSION NÉGATIVE	L'examen environnemental de l'activité est positif
Il ne devrait y avoir aucun impact nocif important, à condition d'effectuer une limitation et une surveillance spécifiques	CONCLUSION NÉGATIVE AVEC DES CONDITIONS	L'examen environnemental de l'activité est positif à condition de mettre en œuvre une limitation et une surveillance spécifiques
Des impacts nocifs sur l'environnement sont possibles	CONCLUSION POSITIVE	Vous devez effectuer une ÉE complète ou concevoir à nouveau l'activité
Insuffisance de renseignements pour évaluer les impacts	SUSPENSION	Vous ne pouvez pas effectuer l'activité tant que l'ÉEI ne sera pas finalisée



Nota :

**Si une
« conclusion négative
avec des conditions »
est approuvée, ces
conditions deviennent
des parties
OBLIGATOIRES de la
mise en œuvre et de la
surveillance du projet**

Demande et conditions d'agrément

- ❖ Les ÉEI et les exclusions catégoriques doivent être approuvée au niveau de la Mission (MEO) et par le *Bureau Environmental Officer* ou *BEO* (agent du Bureau pour la protection de l'environnement) de l'USAID à Washington.
- ❖ L'autorisation n'est pas automatique.
- ❖ Un échange de dialogues est souvent nécessaire

Nota :



Les exclusions catégoriques existent À LA DISCRÉTION du BEO

Comment éviter le rejet ou le retard des activités relatives à l'environnement. . .

Consultez le MEO ou le BEO ou l'agent environnemental de la région (REO) sur les problèmes complexes AVANT votre demande.

Donnez des renseignements pertinents sur chaque activité pour permettre à l'examineur d'évaluer votre conclusion.

Présentez des recommandations appropriées.

SOYEZ PROACTIF — Incluez un plan de surveillance et de limitation.

Appliquer le Règlement 216 au niveau du Bureau des services (BS)

- ❖ **Le Règlement 216 a été conçu pour être appliqué au niveau du projet ou de l'activité**
- ❖ **Progressivement, des ÉEI ont été rédigées au niveau du BS pour**
 - *créer une charge de travail plus facile à gérer pour les MEO et les BEO*
 - *essayer de garantir que les problèmes d'environnement sont examinés tôt dans la conception des programmes*
- ❖ **Le succès des ÉEI au niveau du BS dépend :**
 - *des conditions de limitation et de surveillance appliquées avec succès aux projets (p. ex., conditions écrites sur l'énoncé des travaux adressé au fournisseur ou partenaire)*
 - *de la mise en œuvre effective d'un examen du sous-projet, lorsque nécessaire*

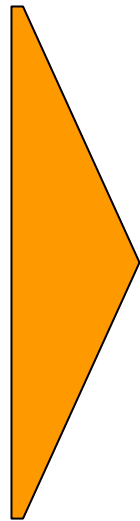
Message final

Les procédures environnementales de l'USAID ne sont pas un simple exercice de paperasserie. **Elles doivent aboutir à une conception respectueuse de l'environnement.**



Au minimum, cela exige la conformité.

(Notamment la mise en œuvre et la surveillance de toutes les conditions.)



SURPASSEZ LE MINIMUM!

Servez-vous du processus du Règlement 216 pour résoudre les problèmes d'environnement de façon proactive et mettre en valeur le potentiel, en vue d'une conception respectueuse de l'environnement.